



Association pour
le Développement de
l'Apiculture en Bourgogne

COMPTE-RENDU REUNION PLAN APICULTURE DU 25 COTOBRE 2013

MATIN

Présents :

Frédéric Chanvin : Président ADAB, administrateur ADA France et ITSAP, apiculteur professionnel,
Jérôme Regnault : membre du conseil d'administrateur de l'ADAB,
Philippe Gaulard : trésorier ADAB, président UROSAD, en installation,
Gérard Peudepièce : membre du CA de l'ADAB et GDSA 58,
Jacqueline Gadreau-Perronneau : apicultrice pluriactive et administrateur ADAB,
Jean-Michel Gottelmann : apiculteur amateur et président syndicat 58,
Xavier Rouby : GDSA 58,
Pierre Duclos : vétérinaire, apiculteur amateur, administrateur FNOSAD, vétérinaire conseil du GDSA 71,
Dominique Geoffroy : membre des amis des abeilles et responsable de 2 ruchers en ville avec la ville de Dijon,
Elisabeth Roussel : GDSA 58,
Patrick Augendre : GDSA 58,
Christian Guichon : secrétaire GDSA 58,
Michel Pechinot : SACO/GDSA 21,
Chantal Richter : apicultrice amateur avec un projet d'installation en Côte d'or, membre des Amis des Abeilles,
Jacky Labonde : Les amis des abeilles et responsable PSE,
Gilles Moindrot : GDSA 21,
Gabriel Perronneau : apiculteur professionnel et membre du GDSA 21,
Daniel BLANC : GAPMB,
Rodolphe TOUPET : Conseil Régional de Bourgogne,
Nathalie CHAILLOUX : AA Beaunoise,
Jean-Jacques COPPIN : apiculteur professionnel, membre du CA de l'ADAB,
Daniel MUNARI : GDSA 71,
Jérôme BOYER : SRAL Bourgogne,
Laurent LABOURDETTE : GDSA 21
Françoise Morizot-Braud : responsable du CERD et animatrice de l'ADAB.

Préparation de la rencontre avec Monsieur Gerster. Ce dernier doit présenter son plan apicole durable. L'ADAB a demandé qu'il intervienne plus précisément sur les aspects : installation, sanitaire et sélection.

Volet installation : La Bourgogne a une particularité, l'accompagnement de l'installation se fait en Bourgogne par le CERD. Ce dernier a accompagné 7 projets en 2013, 8 en 2012, 3 en 2011 et 6 en 2010.

Il y a environ 80 à 85 apiculteurs professionnels en Bourgogne. Monsieur Duclos indique que 17 apiculteurs ont plus de 200 ruches en Saône et Loire.

Organisation de l'apiculture en France : séparation des missions entre ITSAP et ADA France, cet organisme a des missions plus orientées vers le développement.

Sélection : un questionnaire a été envoyé à tous les apiculteurs de Bourgogne pour connaître leurs attentes dans ce domaine.

Une rencontre est prévue le 20 novembre avec Benjamin Basso (technicien généticien de l'ITSAP basé à Avignon et François Gerster). L'objectif serait d'avoir un technicien partagé entre le sanitaire et la sélection.

Sanitaire : les missions du technicien dans ce domaine seront les suivantes : enregistrement des ruches (surtout au démarrage), traits d'union entre les assistants et les vétérinaires, les différents organismes, rapports pour l'administration,...

Est-ce que ce technicien pourra faire tout ce travail ? Le travail de recensement sur le terrain ne pourra pas être fait par le technicien régional. Le technicien régional aura l'accréditation pour donner des numéros NUMAGRIT.

Proposition ADAB : il est nécessaire que le technicien régional ne fasse pas ce travail d'enregistrement informatique et que les recensements soient faits par les agents sur le terrain.

Les apiculteurs faisaient avant 2006 leur déclaration annuelle, puis il y a eu une absence d'obligation de déclaration annuelle puis un retour à un système annuel avec passage d'une déclaration papier à une déclaration informatique.

L'Etat souhaite que toutes les ruches soient déclarées car l'Europe exige pour donner des aides que la France répertorie et précise le nombre de ruches en France. La gestion du sanitaire exige aussi d'identifier et de connaître les emplacements des ruchers.

Le poste du technicien sanitaire serait financé à 50% par du FEAGA et à 50 % par FranceAgriMer mais uniquement sur les salaires et charges. A cela s'ajouteront des charges : bureau, voiture, encadrement administratif,... Le financement de ce poste passe par la mise en place d'un plan anti-varroa. Ne faudrait-il pas mieux : une secrétaire à quart temps et un technicien ?

Comment inciter les apiculteurs à se déclarer et à mettre en place des traitements adéquats ? La prise en charge des médicaments serait incitatif : « mettre une carotte dans le projet » (un dossier sera déposé au Conseil Régional en ce sens). Il faut solliciter en même temps Monsieur Gerster et Monsieur Woynaroski.

Le technicien sera présent pour tout le monde.

Compte-tenu de l'indigence en matière de produits anti-varroa, le Ministère ne sera pas très regardant sur les produits utilisés dans la lutte contre varroa même s'ils n'ont pas d'AMM. Ils ne devront néanmoins pas donner des résidus.

Il a été décidé l'organisation suivante en Bourgogne pour la section apicole de l'OVS (réunion du 29 juillet 2013 suite à la rencontre avec Monsieur Gerster) : 1 représentant par GDSA et 4 représentants

de l'ADAB. Chacun doit pouvoir entrer directement à cette section apicole sans adhérer à aucun organisme par ailleurs : il faudrait en plus au sein de la section apicole de l'OVS, un représentant de ces personnes.

Il est important d'avoir une section apicole au sein de l'OVS. Pour les GDSA, il faut une « CAROTTE » pour ne pas perdre de nouveaux adhérents.

Un tableau des sigles avec explications est à préparer pour faciliter les compréhensions.

Les subventions aux médicaments ne sont pas nécessairement une bonne chose : il s'agit d'une part de subvention qui ne sera pas allouée à autre chose, et d'autre part elle peut donner lieu à une augmentation des prix des médicaments.

APRES-MIDI

Intervention de Monsieur Gerster qui présente le plan de développement durable de l'apiculture.

Monsieur Gerster indique qu'il ne va pas présenter le plan (car il est largement disponible) mais plutôt l'actualité liée au plan.

Il s'agit d'un plan avec 17 thèmes. Le Ministre porte un nouveau modèle d'agriculture, pour lui l'apiculture est en concordance entre la production agricole et les services rendus par les abeilles à l'environnement.

Il y a eu constitution début 2012 d'un comité apicole au sein de FranceAgrimer qui rassemble toutes les tendances de l'apiculture qui arrivent à se parler. C'est parce que toutes les familles se sont battues entre elles depuis 50 ans que rien n'a été fait. Le comité apicole gère les fonds apicoles avec un fond européen FEAGA : passage de 5,5 millions à 7 millions 50. Il n'y a pas de conseil spécialisé en apiculture au sein de FranceAgriMer, c'est le conseil spécialisé fruits et légumes qui donne son avis.

Un conseil stratégique apiculture avec tous les acteurs a par contre été mis en place : de l'apiculture au distributeur avec aussi l'Association des Régions de France (ARF), présidé par le sénateur Fauconnier. Ce comité est chargé de préparer la stratégie pour les 10 ans à venir qui sera en accord avec le plan durable apiculture.

Les objectifs seront de :

- relancer la production (25 000 tonnes d'importation en France) car la France est un pays naturellement producteur de miels. Il n'est pas normal que les français mangent des miels en provenance de Chine qui transitent via la Belgique et l'Espagne. L'objectif est d'installer plus d'apiculteurs,
- enjeux agro-écologiques avec la pollinisation (déficit en France). Veut une pollinisation avec un maillage fin du territoire,
- enjeux de développement rural : l'apiculture peut produire des emplois dans de vrais territoires ruraux. Projet d'installation de 3000 nouveaux apiculteurs.

La filière doit se prendre en charge, ce n'est pas au contribuable de payer tout le développement apicole, c'est aussi vrai pour le sanitaire. Le contribuable peut payer certaines choses : ce qui menace la santé publique (au niveau des abeilles il n'y a pas de maladies transmissibles à l'homme). A l'Institut de l'abeille, la participation de l'Etat est de 95 %. Dans les autres Instituts la participation de l'Etat est beaucoup plus faible. Il est indispensable de bien réfléchir à la stratégie des projets avec une perspective de financement.

Des études sur la surveillance des cheptels seront conduites pour mieux appréhender les taux de mortalité.

En ce qui concerne les stress chimiques, le Ministre a enlevé l'AMM pour le Cruiser sur colza car l'évaluation de la substance n'avait pas été bien faite (la consommation à dose non létale génère des effets neuro-toxiques sur l'abeille). Il prévoit de revoir tous les systèmes d'évaluation, même à des doses non létales qui peuvent avoir des effets non négligeables.

La France a fait obtenir un moratoire au niveau européen pour interdire les trois neuro-toxiques sur la plupart des espèces faisant des fleurs. Dans deux ans, la vente pourra être rétablie, mais d'ici là les firmes sanitaires vont trouver autres choses pour lutter contre les maladies. Il faudrait être capable de mesurer l'impact du moratoire, ce qui n'est pas le cas pour l'instant.

L'arrêté abeilles ne concerne que les insecticides mais pas les fongicides et les pesticides : un pesticide peut être interdit mais il y a possibilité de demander une autorisation pour l'utiliser en dehors de la présence des abeilles. Quand il y a des fleurs et qu'il fait jour, il y a nécessairement des abeilles, donc ne peut traiter qu'à la tombée de la nuit (nuit à l'éphéméride, c'est-à-dire à 20 heures 52). Les agriculteurs indiquent que c'est trop contraignant. Il s'agit d'une négociation entre les arboriculteurs/céréaliers et les apiculteurs arbitrée par le Ministre. La puissance de la France est les céréales, donc les céréaliers ont une bonne écoute au Ministère de l'Agriculture. Mais certaines cultures ne peuvent se traiter que le jour comme le traitement de la féverole. Quelle est la durée de vie des produits dans la fleur ? Il n'y a plus de produits à dose létale mais il y a des produits qui peuvent avoir un impact, de plus l'impact des recombinaisons n'est pas mesuré.

À un niveau des bio-agresseurs : certaines maladies comme la varroase, la loque américaine, noséma existent. L'objectif est d'avoir une organisation sanitaire. Les vétérinaires doivent intervenir de trois façons : soigner les maladies, prophylaxie, police sanitaire mais ceci n'existe pas en apiculture dans les pays d'Europe de l'Ouest. Par contre cela existe dans les pays de l'Europe de l'Est. La voie suivie en France est celle notamment des PSE. Il y a eu des Etats Généraux du sanitaire : les zoonoses (dangers sanitaires de catégorie 1) sont gérés par l'Etat, les autres maladies sont gérées par la profession (l'Etat responsabilise les professionnels en leur déléguant la gestion de ces maladies et en leur donnant la possibilité de l'imposer : si 60 % des cheptels rentrent dans un traitement, il est imposé à tous).

Au sein des groupements sanitaires, il y a eu décision de faire son propre programme de lutte qui peut prendre différentes formes avec des méthodes alternatives (encagement des reines,...), des produits chimiques.

On ne peut pas dissocier les médicaments de ses conditions d'utilisation. Il faut des formations pour accompagner leur utilisation.

La FRGDS gèrera l'OVS de sant  animale (la FREDON gèrera l'OVS de sant  v g tale) et va cr er la section apicole de l'OVS en lien avec les organismes. Pour les r gions comme la Bourgogne, il n'y aura qu'une demi-ETP (dans les r gions du sud, il y aura une ETP compl te). Ce demi-poste ne doit pas  tre  mi t  sur plusieurs personnes. Il serait bien que cette personne soit log e au m me endroit que le personnel ADA. Le Minist re a pr vu de financer un technicien sanitaire s'il y a un plan de lutte contre varroa. Les agents ASA seront pay s par les apiculteurs et l'Etat pour les missions relevant de l'Etat. Pour respecter la libert  de chacun, tout le monde pourra adh rer en direct   l'OVS (adh sion individuelle sans  tre adh rent d'une association). L'OVS touchera l'argent de France AgriMer mais il s'agit de cr dits en provenance de la DGAL et du FEAGA. Il y a possibilit  d'embaucher une personne avec deux contrats ou un contrat avec un mi-temps sanitaire.

L'ADA Bourgogne souhaite avoir un technicien s lection sur trois mois mais travaillant sur six mois. Il peut y avoir une aide   l'assistance technique.

Jacky Labonde : il faut recenser les apiculteurs pr ts   participer avant de mettre en place un plan sanitaire.

Fran ois Gerster : la base du sanitaire est l'identification, il semble qu'il n'y ait que la moiti  du cheptel de recenser. L'objectif de l'OVS sera de travailler en trois phases : comment je recense, comment je traite, comment je contr le. Le technicien aura des droits d'acc s   la base NUMAGRIT. Il y aura une fen tre pour enregistrer les mortalit s en fin d'hiver.

Le montant donn  sera de 55000   par ETP, donc 25000   pour un mi-temps. Cette personne doit  tre recrut e par les apiculteurs. Ce poste ne peut pas  tre  mi t  sur plusieurs personnes.

Chantal Richter : oui la profession doit se payer ses propres actions mais ne peut-on pas faire payer les organismes provoquant les intoxications sanitaires ?

Fran ois Gerster : les chasseurs payent les d g ts caus s par les gibiers. Il est envisageable de cr er un fonds pay  par les industries phytosanitaires (fonds de risque) qui prendrait en charge les intoxications. Il pourrait y avoir aussi une taxe.

Les fonds europ ens ne peuvent porter que sur la varroase. D j  mettre en place un plan collectif sur la varroase sera un grand pas.

La loque est consid r e comme une maladie non  radiquable, donc elle ne peut pas  tre financ e par l'Europe. L'Europe consid re que pour sa puissance  conomique, elle doit avoir des zones indemnes, ce qui permet de vendre des produits d' levage plus chers.

Fran ois Gerster indique que l'OVS donnera le num ro NUMAPI qui g rera la base. Il y a aussi une confidentialit  des donn es car il y aura des donn es individuelles. Le souhait est que ce NUMAGRIT soit transparent, l'apiculteur n'aura que son NUMAPI (pas plusieurs car c'est trop complexe).

Pierre Duclos : La base du sanitaire est le recensement. Quels moyens aurons-nous pour faire un recensement efficace ? Quelles sont les possibilit s de diminuer le c t du traitement pour inciter   se d clarer ?

François Gerster : La loi Grenelle 2 oblige à déclarer à la première ruche. Il va y avoir création d'une amende (pénalisation de la non-déclaration). L'OVS n'aura pas le droit de dresser un procès-verbal : il pourra se charger de l'instruction du dossier mais la sanction sera donnée par l'Etat.

Madame Vergotte : quelle compatibilité entre un maillage fin du territoire (donc beaucoup d'apiculteurs amateurs) et des contraintes fortes d'enregistrement ?

François Gerster : il faut de l'information.

Ce qui est important, c'est le quadrillage. Il faut une personne par commune identifiant les ruches. Le frein principal est la difficulté à se déclarer et non la no-volonté à se déclarer. Le fait de vouloir échapper à la fiscalité est aussi une mauvaise perception.

Monsieur Woynarowski : La question du financement des médicaments a été évoquée. Ce n'est pas évident car il n'y a pas d'aides aux médicaments vétérinaires dans le règlement d'intervention du CRB. Suite au tour des régions dans le cadre de l'ARF, il y a très peu de régions qui sont sur ce volet-là d'aide. Le budget 2014 est très contraint donc il faut supprimer quelques choses ailleurs pour avoir des crédits sur les médicaments. Ce ne sera pas possible en 2014.

Il y a eu des rencontres avec l'UROSAD et l'ADAB, il faut vite concrétiser et provoquer une prochaine rencontre.

Il faut monter un dossier au 15 décembre pour l'assistance technique. Il y a des appuis avec ADA France qui est en lien avec Marion Vérité de FranceAgriMer.

Le Conseil Régional de Bourgogne a un partenariat avec AgroSupDijon depuis quelques années, et pour cette année, a demandé une étude sur la filière apicole.

François Gerster : Pour le volet sélection et développement des cheptels, on part du constat qu'il y a une fourniture insuffisante d'essaims et de cheptels en France, il faut sécuriser cette fourniture.

Il a commencé à caractériser l'apiculture en France : une apiculture de transhumance (une abeille plus réactive), une apiculture plus sédentaire (plus diesel, moins réactive), une apiculture de loisir (qui se gère toute seule). Les besoins sont très différents avec des caractéristiques plus ou moins fines, les pratiques d'achat des abeilles sont différentes. Une étude est en cours pour caractériser les populations d'abeilles en France, le maillage ne va pas dans le sens d'une abeille très pure. On ne sait pas si on a des populations homogènes. On semble constater que l'abeille noire reprend toujours le dessus sur les autres, mais ce n'est pas sûr. Quand on saura de quoi on dispose, on essaiera de les conserver.

Frédéric Chanvin : oui mais il y a des importations.

François Gerster : Le FEADER transféré aux régions est fait pour aider les régions à financer les groupements qui veulent avancer sur le volet sélection. Le FEADER sera décentralisé pour être au plus près des projets.

Des conservatoires seront aussi financés.

Il se propose d'aider à harmoniser le testage en faisant une méthode nationale. Il va y avoir une commission élevage. Une station de testage nationale sera mise en place avec création d'un index.

Il est peut-être plus simple de créer un groupement qui sollicitera le FEADER, plutôt que l'ADA.

Frédéric Chanvin : on ne peut pas parler de race. L'important est d'avoir des caractères qui se transmettent.

François Gerster : Il faut des populations homogènes pour stabiliser les caractères.

Daniel Blanc : A travaillé sur l'abeille dans le Morvan qui a montré que l'abeille revient toujours noire. Elles sont ce qu'elles sont en fonction du milieu. Elles peuvent être utilisées en transhumance, en sédentaire sans problème. Il s'agit d'une abeille très stable qui est toujours là.

François Gerster : il y a une volonté d'avoir un certain nombre de conservatoires, sera aussi à l'écoute de collectivités territoriales qui sont propriétaires de grandes surfaces, qui pourraient avoir des conservatoires.

François Gerster : Une même exploitation peut avoir besoin de deux à trois types d'abeilles.

Jean-Michel Goettelmann : le questionnaire qui a été adressé pose la question des critères : tout le monde veut l'abeille la plus douce, la plus productive, ...

François Gerster : Il n'y a pas de buckfast française, la France pourrait en avoir une. Il ne faut pas parler de race, il faut regarder les besoins.

Stéphane Woynaroski : Le FEADER est en cours de réflexion. Pour un euro de FEADER, il faut un euro de dépense publique français.

Pierre Duclos : Entre juillet et maintenant, il y a eu disparition d'une demi-ETP. Le Ministère a la volonté que le dossier avance vite, mais il doit donner un peu plus.

Frédéric Chanvin : il y a aussi le problème de l'avance de trésorerie.

François Gerster : il faut regarder cet aspect, et demander à être aidé sur cet aspect par la FRGDS. Il est nécessaire de mettre en place un fonds solidaire qui incitera à cotiser. Il faut veiller à apporter un avantage à ceux qui cotisent.

Philippe Gaulard : une aide aux médicaments serait incitative pour cotiser. Il y a beaucoup moins d'apiculteurs que d'éleveurs de bovins pour payer les cotisations.

François Gerster : L'Etat confie la prophylaxie et son contrôle à l'OVS.

Pierre Duclos : On confie une mission dans lequel l'Etat a failli, on ne veut pas le rôle de gendarmes.

François Gerster : Les apiculteurs viendront, vont se rendre compte que c'est nécessaire d'adhérer.

Il est possible de monter un dossier FranceAgriMer/FEAGA pour financer une assistance technique à la sélection. Il faut indiquer que ce projet de sélection est préparé en lien avec l'ITSAP.

Va demander pour la demi ETP sanitaire qu'il n'y ait pas concurrence entre le technicien sanitaire et le technicien assistance.